

EQUIPEMENTS CULTURELS

Théâtre des Quartiers d'Ivry - studio Casanova

Aménagement de locaux

A/ Marché négocié - avenants n°1 aux lots 1 et 4

B/ Appel d'offres ouvert - avenants n°1 aux lots 1, 2 et 3

EXPOSÉ DES MOTIFS COMMUN

A/ Avenants n°1 aux lots n° 1 et n°4 dans le cadre du marché négocié

Par délibération du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé, conformément au choix de la commission d'appel d'offres du 9 mai 2006, l'attribution du marché, lancé sous la forme d'un marché négocié, relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry.

Ce marché comprenait cinq lots juridiques traités en marchés séparés, comme suit :

- **le lot n°1** : « charpente métallique – déplacement d'escalier mécanique »,
- **le lot n°2** : « cloisonnement – sous-plafond – menuiserie »,
- **le lot n°3** : « chauffage – ventilation – désenfumage – plomberie »,
- **le lot n°4** : « électricité – courants forts et faibles »,
- **le lot n°5** : « peinture intumescente et flocage ».

Pour mémoire :

- le lot n°1 a été attribué à l'opérateur économique Société Serrurerie Marie pour un montant de 29 312,12 € TTC,
- le lot n°4 a été attribué à l'opérateur économique Société Elale pour un montant de 155 429,74 € TTC,
- les lots n° 2, 3 et 5 ont été déclarés infructueux et ont été relancés sous la forme d'un appel d'offres ouvert et deviennent les lots n°1, 2 et 3 de ce même appel d'offres.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré aux titulaires le 15 juin 2006.

En cours d'exécution du chantier, plusieurs interventions, non prévues au marché mais indispensables pour assurer la conformité des travaux ont été demandées :

Pour le lot n°1 :

- modification des fixations des fers, support des poutres d'éclairage de scène (en raison de la mise au point lors de l'implantation des gaines de ventilation) ;
- réalisation d'une porte principale neuve au lieu de l'inversion du sens d'ouverture qui s'est avérée techniquement impossible.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 5 080,60 € HT soit 6 076,40 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 29 589,06 € HT (35 388,52 € TTC), soit une augmentation de 20,73 % du montant initial du marché.

Pour le lot n°4 :

Demande d'organismes extérieurs afin d'assurer la conformité des travaux :

- déduction de la fourniture de l'armoire gradateurs,
- alimentation supplémentaire de convecteurs (afin de permettre de couper les bureaux en 2 ultérieurement),
- asservissement des trappes de fumées du local costumes, suite à la demande des sapeurs-pompier,
- déclencheur d'alarme incendie au 1^{er} étage (suite à la mise au point avec le bureau de contrôle),
- éclairage du sanitaire handicapés supplémentaire (à la demande de la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées),
- modification de l'armoire d'alimentation de la centrale de traitement d'air,
- modification de l'éclairage du foyer-bar (afin de ne pas supprimer le degré coupe feu du plafond).

Demande des utilisateurs de travaux supplémentaires afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'équipement :

- feu du plafond,
- installation d'un coffret électrique "tarif jaune",
- chemin de dalle pour la salle de spectacle,
- commande d'éclairage extérieur depuis le portail d'accès des décors et commande de l'éclairage de la salle de spectacle à proximité de la régie,
- déplacement de 5 déclencheurs de mouvement et contact intrusion (mise au point de l'alarme).

Le montant de ces travaux supplémentaire s'élève à 7.708,65 € HT (9219,55 € TTC) ce qui porte le nouveau montant du marché à 137.666,63 € HT (164 649,29 € TTC), soit une augmentation de 5,93 % du montant initial du marché.

L'augmentation du montant des travaux étant supérieure à 5 % aussi bien pour le lot n°1 que pour le lot n°4, l'avis de la commission d'appel d'offres a été sollicité.

Cette dernière, réunie le 6 février 2007 a émis un avis favorable.

B) Avenants n°1 aux lots n°1, 2 et 3 dans le cadre de l'appel d'offres ouvert

Pour rappel, les **lots n°2** « cloisonnement – sous-plafond – menuiserie », **n°3** « chauffage – ventilation – désenfumage – plomberie » et **n°5** « peinture intumescence et flocage », du marché négocié précité, ont été déclarés infructueux, faute de concurrence, par la commission d'appel d'offres réunie le 9 mai 2006.

Par délibération du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert et a autorisé le Maire à signer les trois marchés correspondants après attribution par la commission d'appel d'offres.

En conséquence, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2006, l'attribution des lots de l'appel d'offres ouvert, relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry était décomposée comme suit :

- le **lot n°1** : « cloisonnement – sous-plafond – menuiserie » a été attribué à l'opérateur économique Claisse Bâtiment, pour un montant de 186 713,54 € TTC,
- le **lot n°2** : « chauffage – ventilation – désenfumage – plomberie » a été attribué à l'opérateur économique SARL Bouard pour un montant de 104 769,60 € TTC,
- le **lot n°3** : « peinture intumescente et flochage » a été attribué à l'opérateur économique SARL Dauphiné Isolation Projection pour un montant de 12 382,19 € TTC.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré aux titulaires le 26 juillet 2006.

En cours d'exécution du chantier, plusieurs interventions non prévues au marché mais indispensables pour assurer la conformité des travaux ont été demandées :

Pour le lot n°1 :

Demande d'organismes extérieurs afin d'assurer la conformité des travaux :

- modification de cloisons entre le couloir et la réserve bar et création d'un deuxième sanitaire handicapés à la demande de la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- encoffrement de 9 poteaux et 2 poutres, faux-plafond coupe feu 2 h sous mezzanine à la demande du bureau de contrôle,
- encoffrement de l'extrémité de 3 poutres à la demande du bureau de contrôle,
- faux-plafond coupe feu 1 h dans le sas sous mezzanine à la demande du bureau de contrôle.

Demande des utilisateurs de travaux supplémentaires afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'équipement :

- faux-plafond dans les pièces 8, 9 et 10 en rez-de-chaussée,
- faux-plafond et cloison hydrofuge dans douche (risque de décollement du flochage).

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 11 475,25 € HT soit 13 724,40 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché à 167 590,25 € HT (200 437,94 € TTC), soit une augmentation de 7,35 % du montant initial du marché.

Pour le lot n°2 :

Demande d'organismes extérieurs afin d'assurer la conformité des travaux :

- création d'un sanitaire handicapés supplémentaire et modification des sanitaires, suite à l'observation de la sous commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et diverses modifications plomberie,
- pose d'une exutoire de fumées sur le dépôt costumes et d'un clapet coupe feu en buanderie costume à la demande des sapeurs-pompiers,
- pose d'un clapet coupe-feu dans la loge, à la demande du bureau de contrôle.

Demande des utilisateurs de travaux supplémentaires afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'équipement :

- mise en place d'un convecteur par bureau permettant une séparation ultérieure des bureaux double actuels.
- exutoire de fumées isolé pour la grande salle (l'exutoire prévu au C.C.T.P. n'étant pas isolé phoniquement).

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à de 10 163 € HT (12 154,95 € TTC) ce qui porte le nouveau montant du marché à 97 763 € HT (116 924,55 € TTC), soit une augmentation de 11,66 % du montant initial du marché.

Pour le lot n°3 :

- peinture intumescente des poteaux demandée par le bureau de contrôle technique.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 1 552, 50 € HT (1 856, 79 € TTC), ce qui porte le nouveau montant du marché à 11 905,50 € HT (14 238,98 € TTC), soit une augmentation de 15,12 % du montant initial du marché.

L'augmentation du montant des travaux relative à tous les lots étant supérieure à 5 %, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.

Cette dernière, réunie le 6 février 2007 a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, je vous demande donc d'approuver les avenants suivants relatifs aux marchés de travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry :

A/ dans le cadre du marché négocié :

- l'avenant n°1 au lot n°1 passé avec la société Serrurerie Marie, pour un montant de 6 076,40 € TTC ;
- l'avenant n°1 au lot n°4 passé avec la société El-Ale, pour un montant de 9 219,55 € TTC ;

B/ dans le cadre de l'appel d'offres ouvert :

- l'avenant n°1 au lot n°1 passé avec la société Claisse Bâtiment, pour un montant de 13 724,40 € TTC ;
- l'avenant n°1 au lot n°2 passé avec la société SARL Bouard, pour un montant de 12 154,95 € TTC ;
- l'avenant n°1 au lot n°3 passé avec la société SARL Dauphiné Isolation Projection, pour un montant de 1 856, 79 € TTC.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 23.

P.J. : avenants.

EQUIPEMENTS CULTURELS

Théâtre des Quartiers d'Ivry - studio Casanova

Aménagement de locaux provisoires

Marché négocié - avenants n°1 aux lots 1 et 4

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 19,

vu sa délibération du 18 mai 2006 approuvant l'attribution des lots n°1 « charpente métallique – déplacement d'escalier mécanique » et n°4 « électricité – courants forts et faibles » dans le cadre du marché négocié relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry,

considérant que l'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré le 15 juin 2006,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que ces travaux complémentaires du lot n°1, d'un montant de 6 076,40 € TTC, nécessitent de passer un avenant au marché initial,

considérant que ces travaux complémentaires du lot n°4, d'un montant de 9 219,55 € TTC, nécessitent de passer un avenant au marché initial,

considérant que ces montants sont supérieurs à 5 % des montants initiaux des marchés, l'avis de la commission d'appel d'offres a été requis,

vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 6 février 2007,

vu les avenants n°1 aux lots n°1 et 4, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 « charpente métallique – déplacement d'escalier mécanique » relatif au marché de travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry, passé avec la société Serrurerie Marie, pour un montant de 6 076,40 € TTC.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°4 « électricité – courants forts et faibles » relatif au marché de travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry, passé avec la société El-Ale, pour un montant de 9 219,55 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal, chapitre 23.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 16 FEVRIER 2007

EQUIPEMENTS CULTURELS

Théâtre des Quartiers d'Ivry - studio Casanova

Aménagement de locaux provisoires

Appel d'offres ouvert - avenants n°1 aux lots 1, 2 et 3

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 19,

vu sa délibération du 18 mai 2006 approuvant l'attribution des lots n° 1 « cloisonnement – sous-plafond – menuiserie », n° 2 « chauffage – ventilation – désenfumage – plomberie » et n° 3 « peinture intumescente et flocage » de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry,

considérant que l'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré le 26 juillet 2006,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que ces travaux complémentaires du lot n°1, d'un montant de 13 724,40 € TTC, nécessitent de passer un avenant au marché initial,

considérant que ces travaux complémentaires du lot n°2, d'un montant de 12 154,95 € TTC, nécessitent de passer un avenant au marché initial,

considérant que ces travaux complémentaires du lot n°3, d'un montant de 1 856, 79 € TTC, nécessitent de passer un avenant au marché initial,

considérant que ces montants sont supérieurs à 5 % des montants initiaux des marchés, l'avis de la commission d'appel d'offres a été requis,

vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 6 février 2007,

vu les avenants n°1 aux lots n°1, 2 et 3, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 « cloisonnement – sous-plafond – menuiserie » de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry, passé avec la société Claisse Bâtiment, pour un montant de 13 724,40 € TTC.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n°2 « chauffage – ventilation – désenfumage – plomberie » de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry, passé avec la société SARL Bouard, pour un montant de 12 154,95 € TTC.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n°3 « peinture intumescente et flochage » de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry, passé avec la société SARL Dauphiné Isolation Projection, pour un montant de 1 856, 79 € TTC.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal, chapitre 23.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 FEVRIER 2007